

Une potentielle future fusion de notre commune avec d'autres villes interpelle évidemment chacun d'entre nous. A l'évidence, cette procédure pourrait s'avérer positive pour Fourqueux sur certains aspects. Mais à l'évidence aussi, elle est source d'appréhension et d'inquiétude.

Vous nous proposez aujourd'hui de voter une convention commune avec 3 autres villes pour lancer une étude qui examinera les conditions de fusion de nos 4 villes et les impacts sur nos territoires.

Cette étude, dont nous approuvons l'utilité, génère toutefois au moins deux grandes interrogations :

- ⇒ Nous avons le sentiment que le projet est bien plus avancé qu'il n'y paraît et que nous n'en sommes pas aux simples balbutiements d'une éventuelle future commune nouvelle. Notre inquiétude légitime se fonde sur certains faits concrets qui justifient notre prudence :
- Le projet existe à l'insu de Fourqueux – et il n'y a ici aucun responsable de cette situation – depuis 3 ans. Un document déjà assez abouti a d'ailleurs été établi par la Ville de Saint-Germain en novembre 2015, prévoyant une commune nouvelle sans Fourqueux pour le 1^{er} janvier 2017. Ce projet n'a pas abouti compte tenu de diverses circonstances mais montre que l'avancée des travaux ne date pas de quelques mois seulement, au moins pour les villes avec lesquelles nous sommes supposés fusionner.
J'ajoute que ce sujet a été abordé en conseil municipal de Mareil-Marly au mois d'octobre 2016.
 - Mardi dernier, en commission générale, – pas la nôtre, celle de St-Germain-en-Laye – il semble que les propos aient été un peu différents de ceux tenus ici-même ... Ici, nous avons beaucoup entendu, je cite : « *on s'en fout de ce qu'ils disent ailleurs* ». Et bien, ce n'est pas notre avis. Quand on sait qu'on parle de nous – je parle avec prudence en me basant sur ce qui m'a été confié – comme des « *satellites* » et qu'on considère « *qu'après les élections de 2020, même si la loi le permet, il n'y aura aucun intérêt à conserver des mairies déléguées car ce serait ingérable, plutôt des mairies annexes* », j'avoue que nous, élus de ces fameuses communes satellites, nous nous interrogeons sérieusement ! Nous ne partons apparemment pas sur les mêmes bases ...
 - Nous nous interrogeons également sur la rapidité du processus mené à marche forcée et nous nous demandons si la sagesse n'aurait pas été de prendre davantage de temps pour réfléchir à un tel chantier.
 - Il n'est nulle part mentionné une véritable **consultation de la population**. En filigrane et sans que cela ne figure nulle part dans la convention, seules des réunions publiques seraient prévues. Il s'agira donc, en bout de course, d'une simple information, éventuellement d'un recueil de sentiments, alors que c'est dès maintenant qu'il serait judicieux de recueillir les interrogations, les inquiétudes mais aussi les idées de nos concitoyens pour affiner le cahier des charges de l'étude et les impliquer pleinement. Il est prévu de les informer en toute transparence. Nous demandons à ce qu'ils soient consultés, ce qui est différent. Cela n'empêcherait en rien, au contraire, de revenir vers la population en fin de parcours, l'année prochaine, pour débattre avec elle des résultats de l'étude. Cela est d'autant plus important qu'aucune des équipes en place n'avait proposé un tel projet dans son programme de 2014. Nos électeurs peuvent donc légitimement considérés qu'ils doivent être les premiers à être consultés. **Nous demandons à ce que cela soit ajouté à la délibération.**
- ⇒ Quelques interrogations sur la convention elle-même :
- La semaine dernière, juste avant le vote du conseil municipal de Mareil-Marly, a été ajoutée à la délibération une étude comparative d'une fusion à 4 et d'une fusion à 3, sans Saint-Germain. Je dis bien ajout car cette mention ne figurait pas dans le projet initial de délibération, ce qui laisse bien percevoir les intentions réelles. Cependant, cette mention

ne figure nulle part dans la convention qui stipule clairement que l'AMO doit « *étudier les possibilités et conditions de rapprochement entre les communes citées à l'article 2* », c'est-à-dire les quatre communes. Puisque toute l'étude sera basée sur cette convention, nous estimons indispensable de **modifier l'article 1 pour qu'il soit explicitement indiqué dans ce document que l'étude à 3 communes sera bien réalisée**, dans les mêmes conditions.

- La convention stipule que le comité de pilotage est limité à 2 élus par commune et aux 4 DGS, qui devront écrire la commande. Bien sûr, des groupes de travail seront vraisemblablement constitués, mais rien dans la présente délibération n'indique leur composition et leur rôle politique : comment et par qui seront désignés les membres ? Comment seront représentés les groupes d'opposition ? Ces groupes de travail auront-ils un vrai rôle dans la rédaction du cahier des charges, en amont des décisions prises, ou leur sera-t-il uniquement rendu compte de son avancée ? **Nous demandons que cette organisation soit clairement indiquée dans la délibération.**
- Par ailleurs, nous estimons qu'il serait plus judicieux **que l'étude à 3 communes soit faite par un autre organisme, indépendamment** de la Ville de Saint-Germain qui ne sera pas concernée par cette option, mais qui reste pourtant, dans le texte que vous nous proposez de voter, le coordonnateur de ce groupement.
- Enfin, nous ne comprenons pas que ne soit pas également réalisée **une étude de rapprochement entre les seules communes de Fourqueux et de Mareil-Marly**, ce qui, de prime abord, apparaît comme une évidence pour nombre d'entre nous et de nos concitoyens. Oui, nous considérons qu'il est très intéressant d'envisager l'avenir en unissant nos forces, en envisageant des alliances, pourquoi pas des fusions, mais compte tenu de l'importance du sujet, allons jusqu'au bout et **réalisons vraiment des études comparatives pour analyser sereinement toutes les possibilités, dont une fusion avec Mareil-Marly**. Si tel n'est pas le cas, les Fourqueusiens pourront, à raison, nous le reprocher.

En conclusion, je tiens à repréciser que nous sommes très favorables à des études des différentes options et conditions de fusion entre notre commune et une ou plusieurs autres. Mais la convention que nous devons voter aujourd'hui ne garantit en rien un examen indépendant et objectif de toutes, je dis bien toutes, les possibilités.

Nous ne parlons ni avec notre cœur, ni avec nos tripes, nous réfléchissons simplement à ce qui doit être concrètement étudié pour mieux préparer notre avenir.

Vous l'avez compris, nous voterons contre cette convention-là. Nous sommes en revanche parfaitement disposés à revenir voter pour des études qui permettraient de répondre à toutes les exigences que je viens d'exposer.

Nous demandons donc **une délibération plus complète, une convention amendée et précisée, des études plus nombreuses et indépendantes, un programme de participation de la population**. C'est ce que nous devons à nos concitoyens : choisir en étant éclairés sur toutes les possibilités.

Enfin, j'ajoute qu'il ne s'agit pas, en effet, d'une position NEF ou d'une position VFE, mais bien d'une réflexion individuelle que chacun de nous mène, en conscience, étant donnée l'importance du sujet. Sans doute le plus important que nous ayons eu à voter. C'est la raison pour laquelle **nous demandons à titre exceptionnel au conseil municipal, un vote à bulletins secrets**.

Je vous remercie.